

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 24 (1888)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIV^e Année.



1^{er} AVRIL 1888.

N^o 7.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : La récitation littéraire et l'enseignement élémentaire à l'école primaire. — Pédagogie française. — Histoire nationale : *Bénédict Fontana*. — L'hypnotisme à l'école. — Correspondances. — **Vaud :** Communication du Comité cantonal. — Encore la formation du personnel enseignant. — L'Ecole normale et la future Université. — L'Ecole normale et les pensions officielles. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Sujets d'examen : dictées, compositions, comptabilité. — Problèmes.

LA RÉCITATION LITTÉRAIRE ET L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

M. Vapereau, inspecteur général de l'enseignement, le célèbre auteur du *Dictionnaire des contemporains*, a publié, sous ce titre, un article intéressant dans l'*Annuaire de l'enseignement* de M. Jost, dont nous parlions dans l'un de nos derniers numéros. Nous avons été heureux d'y retrouver quelques-unes des idées que nous avons émises sur le rôle de la *mémoire* qui, après avoir été trop exercée aux dépens de l'intelligence et de la raison, est trop négligée aujourd'hui dans les écoles, depuis l'école élémentaire jusqu'à l'école classique. Dans l'école classique surtout, c'est-à-dire dans beaucoup de nos gymnases, on ne fait plus rien apprendre *par cœur*, ni latin, ni grec ni français. Et cependant quel moyen puissant on néglige ainsi de cultiver l'imagination, d'orner l'esprit et de former le cœur de la jeunesse.

« On dit de nos jours, dit M. Vapereau, beaucoup de mal de la mémoire.
» C'est une médisance quelque peu inconsidérée. L'esprit humain ne serait
» rien sans la mémoire; il mourrait d'inanition, ou plutôt il ne commen-
» cerait pas même de vivre. Elle est un des organes essentiels de la vie
» intellectuelle; elle est aussi nécessaire à l'entendement que le sang l'est
» au cœur, les nerfs au cerveau. »

Mais en défendant la mémoire comme nous l'avons fait nous-même dans

notre Manuel de pédagogie, M. Vapereau a grand soin de distinguer les exercices de mémoire qu'il faut faire, de ceux qu'il ne faut pas faire. Ainsi il condamne avec raison la *récitation littérale des règles et des formules*; les *nomenclatures* pures et simples de géographie, sans cartes ni globes, les *définitions* d'histoire naturelle qu'on fait en chœur dans certaines classes.

Les *ré citations machinales* d'histoire, dont M. Vapereau ne parle pas, ne sont pas un abus moins criant de la mémoire.

Mais que de trésors pour l'imagination, le sentiment, le goût et la raison elle-même dans les morceaux littéraires, c'est-à-dire les modèles tirés des grands maîtres de la langue et de la pensée !

M. Vapereau nous apprend que quelques-uns de ses collègues et lui, comme inspecteurs généraux de l'enseignement, exigent que la liste des morceaux appris par cœur dans l'année soit affichée à côté du *Tableau de l'emploi du temps* (nous disons plus simplement l'horaire) et soient récapitulés assez souvent pour rester sans cesse présents à la mémoire et être reproduits par elle au premier signal.

Il y a à cette étude de morceaux par cœur bien d'autres avantages dont M. Vapereau signale celui de fournir à l'élève un contingent d'expressions dont il manque, avec des modèles de style et de bon langage. Et faut-il compter pour rien le plaisir que l'enfant trouve à la récitation ?

« L'enfant, dit M. Vapereau, est fier de savoir un morceau de plus, c'est » pour lui comme une conquête... Si les enfants des classes aisées nous » apportent à l'école un esprit plus vif et plus aisé, c'est le plus souvent » à l'habitude de réciter des fables dans leurs familles qu'ils doivent cette » précoce supériorité.

» On sait quelle difficulté l'écolier éprouve à parler pour son propre » compte. La récitation, en lui faisant exprimer les idées d'autrui, lui » donne de l'assurance et le familiarise avec la parole. »

A côté de ces remarques si bien pensées de M. Gustave Vapereau, nous trouvons dans l'Annuaire un autre article intitulé : *L'enseignement littéraire à l'Ecole primaire supérieure*, de M. Dietz, professeur au Lycée Charlemagne, à Paris. M. Dietz voudrait introduire à l'Ecole primaire supérieure un résumé ou *raccourci* en cinquante pages de toute notre littérature et où l'on offrirait à l'élève « les manifestations les plus éclatantes de la pensée française. »

Ces raccourcis ou résumés, à notre sens, ne peuvent être compris qu'après les explications et développements du maître. M. Dietz semble l'avoir pressenti lui-même en disant que la plupart des grands prosateurs du grand siècle ne sont plus à la portée des élèves. Qu'en serait-il donc d'un raccourci de l'histoire littéraire ? Au reste cet abrégé existe et c'est à M. Vapereau encore que nous en sommes redevables.

Nous approuvons pleinement M. Dietz quand il s'élève contre la manie de donner comme sujets de composition à l'Ecole primaire supérieure des sujets au-dessus de leur portée au lieu de lettres, narrations, descriptions, impressions.

ALEXANDRE DAGUET.

PÉDAGOGIE FRANÇAISE

La *Revue pédagogique* de Paris publie dans le numéro du 15 janvier le résumé d'une leçon de M. Marion, l'un de ses collaborateurs les plus en vue, sur ce que cet homme d'école distingué nomme la *Méthode active*. Avant d'aborder la thèse de M. Marion, disons d'abord ce qu'il entend par *Méthode* ;

ce n'est autre chose que *le bon sens dressé et organisé*. La Méthode de Pestalozzi, en tant du moins qu'elle est excellente, ne serait que le *bon sens* assaisonné de *bonté*. M. Marion ajoute que ce qu'il y a de plus faible peut-être dans l'œuvre de ce candide génie, c'est l'espèce d'enfantillage (touchant d'ailleurs et excusable) avec lequel il laisse baptiser de ce nom pompeux : *la méthode*, les pratiques les plus simples, bien plus inspirées par la nécessité et la bonne foi (aidée peut-être aussi d'une heureuse ignorance) que par de profondes analyses.

Mais la Méthode que M. Marion appelle *active* est-elle autre chose que celle que pratiquait Pestalozzi et qu'emploie toute saine pédagogie quand elle se refuse — comme il le dit très bien — à infuser le savoir tout fait à l'esprit de l'enfant ? La maxime : « *Ne dites jamais à l'enfant ce qu'il peut trouver par lui-même* » du philosophe pestalozzien Herbart est à coup sûr de la Méthode *active* et se rapproche singulièrement de cette pensée d'Aristote : *on ne sait bien que ce qu'on fait soi-même*. La méthode active ou la méthode inventive, c'est tout un. Faire penser l'enfant, c'est la chose capitale. « Quand le maître agit seul, dit très bien M. Marion, devant l'élève passif, il n'est guère juge de l'état d'esprit de l'enfant ; il peut l'en-
» nuyer, sans s'en douter. »

La Méthode inventive prend quelquefois le nom de *socratique*. Mais cette dernière n'en est à notre sens qu'une des formes et qui n'est pas applicable partout. M. Marion pense que l'on peut apprendre par cœur les raisonnements socratiques. Mais peut-on donner le nom de socratiques à quelques raisonnements appris par cœur ?

Les catéchismes ou résumés par demandes et réponses n'appartiennent ni à la Méthode inventive ni à la Méthode socratique, dont le propre est d'aller du connu à l'inconnu et d'arriver graduellement à la vérité. Impossible de les confondre avec le simple procédé interrogatif.

Mais là où M. Marion a pleinement raison, c'est quand il dit que la Méthode socratique suppose que la vérité est innée dans les esprits et qu'il n'y a qu'à l'en faire sortir. Vous ne ferez pas trouver à l'enfant, dit-il, la physique, la géographie, le dessin. M. Marion ne parle pas de l'histoire, pour laquelle il est également impossible de faire trouver les faits à l'enfant, ni par la Méthode inventive, ni par la Méthode socratique. Il y a donc des choses qu'il faut apprendre à l'enfant du dehors au dedans. Mais là encore il faudra cependant s'efforcer, dans le récit, de s'emparer de ce que l'enfant sait, voit, entend, pour lui rendre clairs les récits qu'on lui fait ou qu'on lui fait lire. Or, comme le remarque M. Marion, la psychologie étant encore à faire, la difficulté est une des plus grandes qu'offre l'enseignement élémentaire. De là, la nécessité de recourir à l'anecdote, aux traits biographiques et aux généralités abordables aux jeunes esprits encore si peu ouverts aux ressorts de la politique et aux mobiles qui font agir les hommes. La méthode *active*, pour parler comme M. Marion, ne se conçoit pas sans la méthode objective, dans tous les cas du moins où cette dernière peut lui servir de point de départ. Et c'est là ce qu'avait si bien senti Pestalozzi, qui poussait seulement trop loin cette méthode ou ce procédé quand il voulait l'appliquer à des ordres de connaissances auxquels elle ne convient pas et qu'il disait : « Je veux que mes élèves ne croient qu'à ce qu'ils peuvent démontrer, comme deux et deux font quatre, » et qu'il s'attirait cette vive riposte de son émule et ami Grégoire Girard : « Dans ce cas, j'aurais trente fils, je ne vous en donnerais pas un à élever, parce que vous ne pourriez leur démontrer, comme deux et deux font quatre, que je suis leur père et qu'ils me doivent obéissance. »

A. DAGUET.

HISTOIRE NATIONALE

Fontana le chef des Grisons à la bataille de Calvers (mai 1499).

Dans une dissertation très savante relative à l'histoire de la guerre de Souabe et aux exploits héroïques de Benoit ou Benedict Fontana, le héros de la bataille de Calvers (Malserheide), M. Ferdinand Wetter, de Schaffouse, professeur à l'Université de Berne, avait cherché à démontrer que Fontana dont il ne contestait d'ailleurs pas l'existence, n'avait cependant pas accompli le fait d'arme qu'on lui attribuait, attendu qu'il n'assistait pas à la bataille.

Le rôle de Fontana était, selon M. Wetter, de l'invention du maître d'école et poète grison Lemnius qui, en beaux vers latins, a chanté la gloire immortelle de l'intrépide capitaine; les récits qu'en ont fait les chroniqueurs des Liges, n'auraient été que la reproduction d'un passage de l'Iliade grisonne, la *Rhétjade de Lemnius*.

Or, il se trouve qu'un officier grison, M. de Planta, en fouillant les archives de Milan, a découvert une correspondance contemporaine de l'événement, celle d'un nommé Angelo de Baldo, agent du duc de Milan, Ludovic le More et où la présence de Fontana comme chef, et sa mort, sont attestées d'une manière qui ne souffre aucun doute.

Je traduis de l'italien le passage principal de cette correspondance : « Dans cette bataille est tombé messire Benoit Fontana, l'un des capitaines » les plus marquants des Grisons, et le trépas de ce chef a fait passer le » commandement à son second Artelipaulo ».

La lettre qui contient ce passage est datée de Bormio dans la Valteline et porte la date du 27 mai; donc de 5 jours après la bataille où périt le *Winkelried des Grisons*, comme l'appelle avec bonheur M. Hilty, professeur de droit fédéral à Berne, dans son *Jahrbuch* ou Journal politique de 1887, paru dernièrement dans la ville fédérale.

Cet Artelipaulo n'est autre que Hartewig von Capol, d'une illustre famille des Grisons qui remplissait les fonctions de bailli épiscopal à Lugnetz et dont le poète Lemnius a fait également mention.

Induit en erreur par la dissertation de mon savant collègue M. Wetter, j'ai eu la malheureuse idée de répéter dans la neuvième édition de mon abrégé d'histoire nationale destiné aux écoles primaires (p. 85) que Fontana n'assistait pas à la bataille de Calvers. Je me fais un devoir d'informer de mon erreur les instituteurs primaires qui emploient cet ouvrage. *L'amour de la vérité historique est le premier devoir de l'historien.* C'est d'ailleurs avec enthousiasme que l'on rend à l'histoire de son pays une aussi belle figure que celle du *Winkelried des Grisons*.

ALEXANDRE DAGUET.

L'hypnotisme à l'Ecole.

Le *Progrès de Bruxelles* contient sur l'hypnotisme à l'Ecole un curieux article signé Favart.

Un M. Delvaille avait préconisé l'hypnotisme comme *moyen disciplinaire et éducatif*. Au moyen de la suggestion ou de l'hypnotisme, on fascine l'élève et on fait de lui un autre soi-même, c'est-à-dire le *sosie* au moral de l'hypnotiseur. Plus d'élèves incorrigibles ! Nous avons la panacée pédagogique !

Lorsqu'un enfant ne marche pas, hypnotisez-le et il deviendra un autre

vous-même. Pour combien de temps ? on ne le dit pas, c'est-à-dire, je pense, tant que l'hypnotiseur pèse sur l'hypnotisé, dont on supprime la volonté en annihilant la responsabilité.

Quelle farce !

M. Favart conseille aux hypnotiseurs d'opérer sur les condamnés à mort. C'est que le remède lui paraît pire que le mal et M. Favart a raison. Les Donato de la pédagogie ne valent pas mieux que ceux de la fantasmagorie à grand spectacle avec boniment.

A. D.

Le Dictionnaire de Gazier. (Correspondance.)

Monsieur le rédacteur,

Il m'est parvenu ces jours derniers le Dictionnaire de Gazier. C'est un vocabulaire français contenant, outre la matière des dictionnaires français ordinaires, 19 cartes, 700 gravures et 1000 articles encyclopédiques. Après l'avoir parcouru, je ne puis que le recommander à toutes les personnes qui s'occupent d'enseignement. — Etant donné son prix modique (fr. 2,60) et les matières si diverses qu'il renferme, j'estime que c'est un vrai tour de force de la maison Armand Colin, à Paris. — Je me permets d'attirer surtout votre attention sur les articles : charpente, blason, église, éclipse, navire, squelette, etc., etc. En parcourant ce dictionnaire, on apprend la véritable signification de bien des termes techniques, et en l'étudiant on arriverait, je crois, à cette précision dans le langage qui nous fait quelquefois défaut.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Victor HUMBERT ¹.

Neuchâtel, 29 février 1888.

Correspondance italienne.

M. Joseph Alliévo, professeur de pédagogie à l'Université de Turin, nous adresse une lettre en italien relative à l'article de M. Trolliet et qui prouvera, en tout cas, qu'il est bien réellement l'auteur de l'écrit que nous avons analysé. Nous donnerons un extrait de cette lettre trop longue pour la place que nous pouvons lui donner. Nous ne voulons pas faire de polémique à propos de la question de l'Ecole normale de Lausanne, à laquelle nous ne songions pas, en traitant de l'organisation des établissements destinés à former des instituteurs à un point de vue général et purement objectif.

Alexandre DAGUET.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Intérêts de la Société pédagogique vaudoise.

Quelques sections ne nous ont pas encore fait parvenir leurs vœux ou leurs rapports sur la question à l'étude : *Formation du*

¹ Directeur du Collège latin. (Note de la Rédaction.)

personnel enseignant. Les membres correspondants ou les rapporteurs que cela concerne sont instamment priés de faire le nécessaire avant le 7 avril.

M. Genillard, notre rapporteur général sur la revision scolaire, a bien voulu se charger de la préparation du rapport annexe qui sera discuté dans notre prochaine réunion de mai 1888.

Lausanne, le 29 mars 1888.

LE COMITÉ CANTONAL.

Encore la formation du corps enseignant.

(Extrait d'une correspondance.)

Nous avons lu avec intérêt la correspondance insérée dans les nos 3 et 4 de l'*Educateur* sur la formation du personnel enseignant. Malgré la vivacité de quelques passages, nous sommes heureux de voir que l'auteur traite la question pour elle-même. Toutefois nous pensons que, dans la discussion d'un sujet aussi important, il ne suffit pas d'avancer un certain nombre d'affirmations plus ou moins plausibles pour résoudre la difficulté.

Les instituteurs vaudois ne sont point solidaires de l'Ecole normale au point que, si l'enseignement qui s'y donne n'est plus en rapport avec les besoins actuels, ils doivent, sans mot dire, la couvrir de leur protection. N'est-il pas au contraire du devoir du corps enseignant de signaler les vices de son éducation scientifique et pédagogique ?

Nous avons lutté contre les abus qui s'opposent au progrès de notre enseignement populaire, et nous lutterons encore pour une formation plus rationnelle du personnel enseignant, persuadés qu'en agissant de la sorte nous remplissons un devoir. Nous le ferons toujours avec prudence et désintéressement, car nous n'avons rien à gagner à un changement dans ce domaine. N'ayant dans la question aucun intérêt personnel à défendre, nous nous inspirerons uniquement de l'avenir intellectuel et du bien du pays, libre à nos adversaires de nous appeler, nous leurs collègues, des détracteurs et des démolisseurs.

Nous estimons donc de notre devoir de discuter quelques-unes des assertions de M. Colomb.

Une première affirmation que nous relevons, c'est que l'activité littéraire du corps enseignant est le fruit de l'Ecole normale. Est-il bien certain que notre honorable collègue ait puisé la sienne dans cet établissement ?

L'auteur de l'article paraît croire que les tentatives en vue d'arriver à un meilleur mode de formation du corps enseignant ne datent que de deux ans à peine. Il parle d'essais timides, puis fermes, puis enfin de pierre jetée, par des collègues, à l'établissement qui les a faits ce qu'ils sont. Oh ! les ingrats !

Voici ce qui en est à cet égard.

En 1851, une pétition adressée au Grand Conseil réclamait la suppression de l'Ecole normale, après que les élèves qui y faisaient alors leurs études auraient obtenu leur diplôme de capacité.

En 1877, à propos de la discussion sur l'école d'application, une des principales conférences du canton émit le vœu que l'Ecole normale fût réunie à l'Académie sous le titre de « Section pédagogique. »

Il y a cinq ou six ans, à l'occasion de la discussion sur les pensions de retraite du personnel enseignant secondaire et supérieur, un député des plus autorisés émettait, en Grand Conseil, une opinion à peu près identique.

Dira-t-on, après ces faits, qui ne sont pas les seuls, que l'idée de la transformation de notre établissement pédagogique ne date que d'hier ? Est-il possible que des hommes qui s'intéressent à la marche de cet établissement les aient ignorés ? Ne serait-on pas plutôt disposé à croire que, semblables à l'autruche, ils ont préféré enfoncer la tête dans le sable pour ne pas voir le danger ?

Nous sommes d'accord avec l'auteur de l'article lorsqu'il nous dit que les diverses carrières exigent une préparation spéciale : ceci est élémentaire. Mais il omet de nous dire que cette préparation fait suite à des études générales. C'est en vertu de ce principe qu'on a établi à côté de l'Ecole normale une école d'application qui s'occupe de la partie pratique, tandis que la première pourvoit à la partie scientifique. Or, nous le demandons à tout esprit non prévenu, cette préparation scientifique du personnel enseignant ne peut-elle pas se faire tout aussi bien et même mieux dans nos divers établissements secondaires et supérieurs qu'à l'Ecole normale ?

Quant aux subsides et aux bourses, nous dirons que nous les avons toujours considérés comme un encouragement accordé par la nation à ceux de ses enfants qui se vouent à des carrières honorables, mais pénibles et ingrates, et nous sommes étonné que l'auteur de l'article, au nom de cette dignité qui lui est si chère, n'en ait pas proposé la suppression depuis longtemps.

Ce n'est pas avec des affirmations de ce genre, ce n'est pas en évoquant des craintes chimériques, ce n'est pas en qualifiant de *débilisant* un système qui, jusqu'ici, n'a soulevé aucune plainte sérieuse, qu'on résoudra le problème si important qui nous occupe.

Injustice et danger, voilà les écueils sur lesquels, chers collègues qui partagez notre manière de voir, vont vous conduire les novateurs. Mais reportez-vous avec nous à quelques années en arrière. Examinez toutes les réformes accomplies dans le domaine politique, économique et même pédagogique. Les adversaires de ces réformes n'ont-ils pas toujours crié au danger et à l'injustice ? Et pourtant les réformes se sont accomplies et ces prédictions sinistres ne se sont heureusement pas réalisées.

C'est un moyen excellent pour ébranler les âmes candides, les esprits timorés, que d'évoquer des fantômes. Nous osons espérer que ceux de nos collègues qui réfléchissent et qui envisagent sans parti pris l'importance et la gravité de la question soumise à leur examen, ne s'y laisseront pas prendre.

Nous avons toujours pensé que la science était étrangère aux distinctions sociales et ne connaissait ni pauvres ni riches, mais seulement des intelligences plus ou moins bien douées. Pourquoi cette assertion malheureuse : « L'Ecole normale est l'Académie des pauvres » ? Ceux qui ont avancé cette parole en ont-ils calculé toute la portée ou ont-ils voulu simplement jeter un atout de plus dans le jeu de leurs adversaires, en insinuant que le pauvre n'est pas digne de faire ses études au grand jour, et qu'il faut pour lui un établissement à part, une science à part ?

C'est par une étude philosophique des mœurs de notre population, par une culture scientifique et littéraire solide et à ciel ouvert qu'on appren-

dra au jeune instituteur à garder le rang que lui assigne sa vocation, et non en lui recommandant une modestie exagérée qui souvent, hélas ! le porte à faire abstraction de ses opinions même les moins compromettantes. Un tel système, dicté par la peur, entretenu par la crainte, n'est pas de nature à produire des hommes de caractère. Ce n'est pas en jetant le jeune homme sur la scène du monde, après avoir passé quatre années dans l'isolement, sans notions suffisantes sur la vie et les mœurs de nos populations, qu'on le préservera des écueils signalés par l'auteur.

A la dernière partie du travail de notre honorable collègue, nous n'avons qu'une chose à répondre :

Nous estimons, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que la culture scientifique et littéraire de l'instituteur peut se faire plus économiquement et mieux dans les établissements cantonaux que nous possédons qu'à l'Ecole normale, et il est probable que si, à l'époque de la fondation de celle-ci, le pays eût été aussi riche en établissements scientifiques de toute espèce, la dite école n'aurait jamais vu le jour.

L'auteur, admettant la possibilité de faire suivre aux élèves-régents certains cours à l'Académie, partage en partie notre manière de voir. Cet aveu de sa part est bon à noter. — Mais pourquoi s'arrêter à mi-chemin ? Pourquoi ne pas faire en plein aujourd'hui ce qu'il faudra également compléter plus tard ?

Quant à la partie pratique, que l'on conserve, si l'on veut, une école d'application où le jeune homme pourra, en s'exerçant à la pratique de l'enseignement, repasser cette grammaire, cette géographie et cette histoire que votre correspondant craint si fort de voir négliger.

Pour terminer, nous dirons que l'Ecole normale ne nous paraît nullement indispensable pour former l'instituteur. Notre loi sur l'instruction publique primaire devant être revue sous peu, nous considérons la formation du personnel enseignant comme le pivot, la base de cette revision, et si l'on veut que celle-ci produise les fruits que le pays en attend, il faut nécessairement que cette formation présente des garanties sérieuses de capacité, de fermeté, en un mot que le futur instituteur soit à la hauteur de la tâche qui lui incombera. Or, dans de telles conditions, il importe de faire un pas en avant dans la voie du progrès, car qui n'avance pas recule. Le moment nous paraît des plus propices, des mieux choisis pour réaliser une amélioration importante dans ce domaine. — Ne négligeons pas une occasion aussi favorable, car nous pourrions le regretter lorsqu'il sera trop tard.

L. CODERAY.

Lettre de la montagne.

Fusion de l'Ecole normale avec la future Université.

Si nous disons notre opinion à cet égard, nous tenons à déclarer d'avance que c'est absolument sans rancune, sans ambition, sans ingratitude, et sans vouloir faire la moindre personnalité. Nous voulons parler des choses et non des personnes. — Nous ne prétendons pas démolir l'Ecole normale sans rien édifier à sa place, mais nous désirons un établissement qui jouisse de toute la lumière qu'il soit possible de lui donner. Cette lumière, cette instruction, les a-t-elle eues jusqu'ici ?... Je ne crois pas qu'on puisse l'affirmer sans restriction.

L'Ecole normale ne tient pas toujours compte des besoins actuels d'ins-

truction, qui se manifestent partout. Elle reste fermée par en haut, au point que, les brevets, bien qu'étant le fruit d'un travail opiniâtre et consciencieux, ne sont pas acceptés dans beaucoup de cas où ils devraient l'être. Cet établissement n'a qu'un matériel encore des plus primitifs pour l'enseignement de plusieurs branches, des sciences physiques et naturelles entre autres.

Comme les examens annuels, elle n'a répondu qu'en partie au but de ses fondateurs ; le recrutement s'en est souvent fait assez difficilement. Elle a fourni au canton de bons maîtres, sans doute, mais la plupart ont plus acquis par des études poursuivies à la Drouot qu'à l'Ecole normale ; celle-ci ne peut donc s'en attribuer uniquement la gloire, puisqu'elle ne les a pas formés d'emblée ; une fois hors de son sein, ils ont travaillé, poussés par ce même besoin, cette soif d'étude qu'ils avaient en y entrant. Et d'ailleurs de bons régents ont eu leur brevet sans passer par l'Ecole normale, mais uniquement par leur travail et leur développement individuels, et ce ne sont pas les moindres.

L'attaque ne serait donc pas si vive si l'Ecole normale n'était pas sensiblement au-dessous de ce qu'elle peut et doit être. Nous désirons lui voir faire un pas en avant ; elle peut être mieux qu'elle n'est, et il faut qu'elle y arrive. Le temps marche et les hommes marchent avec lui ; on ne peut pas sans cesse habiller l'avenir avec les habits du passé.

Pour le *recrutement* des élèves-régents, il faudrait, à notre avis, un examen dans chaque district pour ceux qui se proposent de devenir instituteurs. Un appel adressé aux campagnes aussi bien qu'aux villes permettrait, je crois, de recruter de fort bons éléments, des jeunes gens intelligents désireux de devenir régents. Chaque arrondissement fournirait certainement des candidats et ainsi les élèves qui étudieraient à Lausanne seraient mieux répartis sur tout le canton, car actuellement nous voyons certaines contrées en fournir beaucoup plus que d'autres, qui n'y envoient presque personne. Ce mode d'admission, demandant moins de frais de voyage et autres, aurait l'avantage de permettre un choix judicieux.

À voir la tournure que prend la discussion sur ce sujet, on peut croire que l'on cherche à améliorer l'Académie et que l'Ecole normale restera ce qu'elle est. On donnera à celle qui a, quant à celle qui n'a pas... Cependant, si l'on veut transformer l'Académie en Université, il serait *juste et raisonnable* de transformer l'Ecole normale aussi, celle-ci doit profiter de tous les moyens d'enseignement que le canton fournit à ses enfants. L'Ecole normale n'est-elle pas pour le moins aussi utile au pays que le Gymnase ? La grande majorité de notre peuple reçoit son instruction des instituteurs primaires. Ceux-ci ont-ils donc un rôle moins grand, moins important, moins utile surtout que les médecins, pasteurs, ingénieurs, gens de lettres ? — Pourquoi n'aurions-nous pas une *section pédagogique* comme nous avons une *section de pharmacie*, de *belles-lettres*, de *théologie*, etc. ? — La préparation spéciale et particulièrement efficace des jeunes instituteurs se ferait dans l'école d'*application*, que nous conserverions. Que veut-on de plus ? L'instruction universitaire ne doit-elle pas profiter aussi à la nation qui la fait donner ? Et comment profitera-t-elle plus à l'ensemble des citoyens si ce n'est par les instituteurs ? L'Université serait-elle fermée à une partie des Vaudois, tandis qu'on y admettrait des étrangers, sans difficulté ?

Comme dit l'*Université de Lausanne* (journal qu'on disait, à tort ou à

raison, avoir été fondé pour combattre cette fusion de l'Ecole normale) dans son 1^{er} numéro de fin janvier : « *Dans notre siècle, en tout pays et surtout dans notre petit canton, il est aussi puéril que dangereux* (c'est nous qui soulignons) *de parquer les membres du corps enseignant en catégories fermées les unes aux autres, quand la science est une, quand le but est le même : former des hommes utiles, préparer de bons citoyens.* » Alors pourquoi nous taxer d'ambitieux, nous qui partageons ce point de vue et qui voudrions simplement mettre les faits en harmonie avec de si belles paroles ?

On craint les difficultés du recrutement des instituteurs ; l'Ecole normale est-elle donc assaillie de demandes ? Il faut bien que cette impopularité croissante, augmentée par les chances de la réélection dans une profession qui est une carrière et non pas une fonction, ait une cause ; cette cause, quelle est-elle ?... — Et si le corps enseignant — et cela est bien heureux (pauvreté n'est pas vice) — est recruté encore dans la classe peu aisée de la population, l'Etat ne lui refusera pas plus son appui qu'il ne l'a fait jusqu'ici. En quoi les subsides qu'il leur accorde diffèrent-ils des bourses dont plusieurs étudiants bénéficient ? Il y a aussi à l'Académie des jeunes gens studieux qui n'ont pas une fortune beaucoup plus grande que maint élève de l'Ecole normale.

On nous prédit l'invasion des *fruits secs* d'autres Facultés, et l'isolement persistant quand même des élèves-régents. Nous pensons que les *fruits secs* resteront ce qu'ils sont ; ils réussiront dans l'enseignement encore moins qu'ailleurs. Et puis, comme dans d'autres domaines, de tant de sombres pronostics à l'égard d'une chose nouvelle, combien peu se réalisent !

Nous sommes persuadé que bon nombre de collègues partagent notre manière de voir. Nous insisterons en temps et hors de temps, — et comme citoyens jouissant de tous nos droits, — pour que le premier établissement du pays soit organisé d'une façon sérieusement démocratique, c'est-à-dire ouvert à tous, aux pauvres comme aux riches. Nous sommes ici en contradiction avec ceux qui préconisent l'isolement. Ils ont si beau jeu à ne vouloir que la continuation du passé, et à trouver que tout est pour le mieux dans la meilleure des écoles normales possibles ! S'ils ont le droit d'être de leur avis, nous avons le droit de ne pas le partager, et, si l'on ne tient pas compte de nos vœux, nous aurons au moins la satisfaction de les avoir exprimés. On ne peut nous faire un crime de cette liberté de pensée.

F. ISABEL, régent.

L'Ecole normale de Lausanne et les pensions officielles.

Les pensions dites officielles pour les élèves-régents viennent d'être supprimées par le Conseil d'Etat, ensuite de propositions conformes de la Direction de l'Ecole. Cette décision ne fait, au reste, que consacrer un état de choses qui existait depuis quelque temps déjà, car ces pensions n'étaient point les seules où les élèves-régents pussent se loger ; l'année dernière, plus de la moitié des jeunes gens de cet établissement se trouvaient placés en dehors des pensions officielles.

Si nous sommes bien informé, la Direction des Ecoles normales serait allée plus loin dans ses propositions : elle aurait demandé également la suppression des pensions officielles pour les élèves-régentes ; mais le Conseil d'Etat a jugé à propos de les conserver.

Sous-rédacteur.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Méthode nouvelle de vocabularisation pour aider à l'étude pratique des langues vivantes, par Edmond de Beaumont, 2^e édition ¹.

M. de Beaumont conseille de faire l'inventaire des mots que l'on connaît dans la langue que l'on veut étudier et d'en augmenter chaque jour le nombre. Quand on connaît 20 000 ou 15 000 mots d'une langue, on comprend presque tout ce qu'on lit.

Il cite Platon, qui disait que « la connaissance des mots conduit à la connaissance des choses ». Mais on pourrait connaître les mots d'une langue sans en connaître la construction, c'est-à-dire les rapports et la syntaxe. « On puisera cette connaissance, dit M. de B., dans les auteurs qui ont écrit pour le jeune âge, puis dans des livres plus sérieux. L'acquisition de 10 mots par jour n'est pas chose difficile, et au bout de sept ans on arriverait au chiffre de 250 000. »

Mais comme M. de B. nous parle de douze langues, y compris le roumain et le bulgare, dont nous n'avons que faire, il faudrait étudier 40 mots par jour de chacune de ces langues.

Les exemples que donne l'auteur pourraient être plus concluants, puisqu'ils ne concernent que des mots qui sont presque les mêmes dans toutes les langues, comme *République*. Mais nous préférons renvoyer les amateurs à l'écrit de M. de Beaumont, qui est, par parenthèse, un ancien élève de l'Ecole industrielle de Neuchâtel.

Le Foyer domestique.

Feuille hebdomadaire et paraissant tous les samedis chez Attinger frères. C'est à proprement parler le *Journal des femmes* et de l'éducation domestique. L'esprit en est excellent et se traduit entre autres par des maximes comme celle-ci, empruntée à la lettre connue du célèbre polémiste Joseph de Maistre à sa fille : « *le plus grand défaut pour une femme, c'est d'être homme.* »

On parle de tout dans cette feuille : de morale, de littérature, d'hygiène, de recettes domestiques, sur lesquelles il y a des pensées très justes. Les feuilletons agréables ne font pas défaut ; on y trouve même de petites comédies comme le proverbe : *Le mieux est l'ennemi du bien*. C'est le roman d'un aubergiste qui a quitté le cabaret de village où il faisait ses affaires pour louer un hôtel où il se ruine. Nous attendons la suite pour porter un jugement plus exact de cette publication nouvelle.

Les livres qui concernent la science ou l'art de l'éducation ont droit à la première place dans notre revue, mais quand ils arrivent avant les écrits d'un autre genre. Nous avons reçu de Genève l'opuscule suivant :

Programmes détaillés de français, d'arithmétique et de géographie, accompagnés de directions pédagogiques, par M. Dussaud, professeur de pédagogie au Gymnase et inspecteur des Ecoles. 59 pages in-8°.

C'est comme rapporteur d'une commission de cinq membres que M. Dussaud publie les programmes des branches désignées ci-dessus. L'examen approfondi de ces canevas de l'enseignement exigerait plus de temps et de place que nous ne pouvons leur en consacrer. Et cependant ils vau-

¹ Chez l'auteur, Lausanne, 1887. 1 fr.

draient la peine d'être étudiés par le menu comme ils ont été élaborés par la Commission formée d'hommes du métier et expérimentés dans la partie.

L'enseignement du *français* pour les enfants de 7 à 8 ans commence avec raison par le vocabulaire de la famille; c'est une excellente base pour cultiver l'intelligence et l'esprit d'observation, en même temps que pour faire parler les enfants sans qu'ils s'en doutent (*quasi aliud faciendo*). La grammaire suit, toute simple et élémentaire, commençant avec les verbes *avoir* et *être*. Ces phrases sont copiées, écrites sous dictée ou construites par les élèves. Je pense qu'elles sont construites oralement avant d'être copiées.

« Nous partons de ce principe, disent les membres de la Commission, » qu'il faut faire peu à la fois, avancer lentement, progressivement, avec » sûreté. Voilà pourquoi nous ne donnons aux enfants que dix mots à » apprendre par semaine, dix mots qu'ils comprennent. »

Pour l'arithmétique, la base est, comme pour la langue, ce qu'il y a de plus simple et de plus élémentaire. On commence par le calcul intuitif ou de tête qui doit, disent les auteurs du programme, précéder le calcul écrit. La méthode est celle de Zähringer, traduit par Ducotterd.

Pour la géographie, le programme va de la commune au canton. On commence cet enseignement avec les enfants de 8 à 9 ans. Au lieu de ces mots : *Lecture du plan de la ville*, je préférerais ces mots : examen du plan de la ville d'une hauteur qui la domine, d'après la méthode du Père Girard.

Nous nous bornons à cet aperçu sur les débuts de chaque enseignement que nous considérons comme la chose capitale.

Rien ne sert de courir, il faut partir à point et partir du bon endroit.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi les programmes de toutes les branches ne se trouvent pas réunis dans un seul volume. On aurait, par la réunion, un coup d'œil d'ensemble sur l'Ecole populaire.

L'Enseignement professionnel au Locle.

Dans cet opuscule de 23 pages, nous trouvons d'abord un discours de M. Perrenoud-Hayes sur la marche de l'Ecole dont la tendance professionnelle s'est accentuée de plus en plus et où le dessin décoratif a pris une extension nouvelle à côté de la coupe de vêtements. Mais M. le président de la Société, a exprimé le regret que les futurs graveurs n'aient pas mieux compris que la gravure est un art et non un simple métier. Ce n'est cependant pas faute de modèles beaux et riches. Il est aussi à désirer que le dessin technique, qui est de la plus haute utilité, n'en déplaie aux préjugés, ne soit pas négligé.

Les cours d'écriture, de tenue de livres et d'allemand ont obtenu l'approbation de personnes compétentes.

Les cours de dames ont été fréquentés par 227 élèves, ceux des messieurs par 145. L'Etat de Neuchâtel a fait don à l'Ecole du bel ouvrage sorti des ateliers de Max Girardet. — On espère une subvention fédérale plus forte pour l'année prochaine. Les dépenses se sont élevées à 2594 fr.

Il se donne à l'Ecole professionnelle, outre les cours dont il est parlé plus haut (la coupe de vêtements, le dessin décoratif, le dessin technique), des cours de comptabilité, d'allemand, de géographie commerciale, de droit, de calligraphie, d'arithmétique, un cours supérieur de français. Le directeur est M. Sarbach. — Des mentions honorables sont accordées pour l'assiduité aux élèves des deux sexes. Un Conseil d'administration,

composé de 18 membres pris dans le corps enseignant et dans les notabilités de la ville, préside à l'administration de l'Ecole; preuve de l'importance qu'on attribue à cette institution qui en est à sa sixième ou plutôt à sa septième année d'existence.

A. DAGUET.

P.-S. — Nous sommes obligé de renvoyer au prochain numéro notre Bibliographie française.

PARTIE PRATIQUE

Nous sommes, pour quelque temps, dans la période fiévreuse des examens annuels. Dans le canton de Vaud, chacun examine ou est examiné; le profit qu'en retire l'instruction du pays est-il en rapport avec toute cette mise en scène?... Nous voudrions pouvoir l'affirmer.

Mais puisque examens il y a, tâchons d'en tirer quelque chose. Depuis plusieurs années, notre Département de l'Instruction publique fournit, pour toutes les écoles primaires du canton, les dictées et les sujets de composition des deux degrés supérieurs. Nous publions, ci-dessous, ceux qui ont été donnés ce printemps; mais il serait, nous semble-t-il, intéressant pour tous de comparer les dictées et les sujets de compositions qui sont donnés dans d'autres cantons, ou dans les écoles secondaires, ainsi que les questions d'arithmétique, de toisé, ou de comptabilité qui sont proposées dans nos diverses écoles de la Suisse romande; il y aurait là les éléments d'une étude comparative des plus instructives.

C'est pourquoi nous prions instamment nos lecteurs et confrères de vouloir bien nous communiquer, aussitôt que possible, les dictées, les sujets de compositions, les questions d'arithmétique, de comptabilité et de toisé qui sont donnés dans leurs classes comme sujets d'examens, en nous indiquant l'âge moyen des élèves auxquels ces travaux étaient destinés. Nous publierons toutes les questions de nature à intéresser ou à rendre service.

Sous-rédacteur.

Ecoles primaires du canton de Vaud. — Examens de 1888.

DICTÉES

Degré supérieur¹.

I. Utilité des oiseaux.

Une observation faite à peu près partout montre que les oiseaux insectivores ont beaucoup diminué et diminuent chaque jour davantage. Il résulte de ce fait que les insectes qui cherchent leur nourriture sur les

¹ Dans le degré supérieur la ponctuation n'est pas dictée; une faute de ponctuation compte pour une demi-faute.

végétaux utiles à l'homme augmentent à un tel point que l'existence de forêts entières et de plantations diverses en est profondément affectée. L'agriculture en souffre gravement ; et si l'on n'y remédie pas avec autant de promptitude que d'énergie, cette diminution amènera, pour la génération présente et plus encore pour les générations futures, des dommages dont il est impossible de prévoir l'étendue. Mais il n'est jamais trop tard pour écouter les bons conseils et les bons avis. Pour détruire les insectes, pour soustraire nos récoltes à leurs attaques, nos inventions seraient impuissantes sans l'aide des oiseaux. Protégeons donc les oiseaux, respectons leurs couvées et leurs nids, et les ravageurs de nos bois et de nos vignes, de nos moissons et de nos vergers seront bientôt dans l'impuissance de nous nuire. Enfin, n'oublions pas, ainsi que l'a dit un homme illustre, que si l'oiseau peut vivre sans l'homme, l'homme ne saurait vivre sans l'oiseau.

II. *Le ciel.*

Rien au monde ne me semble plus propre à élever la pensée vers l'infini que la contemplation silencieuse de la voûte étoilée pendant une nuit sereine. Des milliers de feux étincellent de toutes parts sur le sombre azur du ciel. Variés de couleur et d'éclat, les uns resplendent d'une lumière perpétuellement mobile et scintillante ; d'autres brillent d'une lueur plus égale, plus tranquille et plus douce ; un grand nombre n'envoient leurs rayons que par jets interrompus ; on dirait qu'ils ont peine à percer les profondeurs de l'espace. Pour jouir de ce spectacle dans toute sa magnificence, il faut choisir une nuit où l'atmosphère ait toute sa pureté, toute sa transparence, et ne soit illuminée ni par la lune, ni par les lueurs du crépuscule ou de l'aurore. Le ciel ressemble alors à une mer immense, toute parsemée d'une poussière d'or et de diamant. En présence d'une telle splendeur, les sens, l'esprit, l'imagination sont ravis à la fois ; l'impression qu'on ressent est une émotion profonde, religieuse, indéfinissable : mélange d'admiration, de calme et de douce mélancolie.

III. *Les travaux de l'homme.*

C'est depuis trente siècles seulement que la puissance de l'homme s'est étendue sur une grande partie de la terre ; les trésors jusqu'alors enfouis, n'ont pu se dérober à ses recherches, et sont devenus le prix de ses travaux. Partout, lorsqu'il s'est conduit avec sagesse, il a suivi les leçons de la nature et employé ses moyens. Par son intelligence, les animaux ont été apprivoisés ; par ses travaux, les marais ont été desséchés, les fleuves contenus, les forêts éclaircies, les landes cultivées ; par sa réflexion, les temps ont été comptés, les espaces mesurés et le Créateur dignement adoré, les mouvements célestes reconnus et représentés, le ciel et la terre comparés par son art tiré de la science ; les mers ont été traversées, les montagnes franchies, les peuples rapprochés, un nouveau monde découvert. Enfin, la terre entière porte aujourd'hui l'empreinte de la puissance de l'homme. Quoique subordonné à la nature, souvent l'homme a fait plus qu'elle ; il l'a du moins très bien secondée, et c'est à l'aide de nos mains que la nature s'est développée, et qu'elle est arrivée au point de perfection et de magnificence où nous la voyons aujourd'hui.

Degré intermédiaire.

I. *Le chat.*

Le chat est un petit tigre, ou, si vous aimez mieux, le tigre est un énorme chat, excessivement sauvage et féroce. Si vous voulez avoir une idée du tigre, de la panthère, du léopard, regardez le chat; voyez son corps souple et flexible, sa belle fourrure de poils fins et doux, sa tête large, ses oreilles droites et mobiles, ses yeux dont la pupille a la forme d'une fente étroite quand la lumière est vive, largement ouverte si le jour est terne, et qui devient ronde le soir. Voyez encore ses dents fortes et pointues, les longs poils raides qui forment ses moustaches, sa langue rude qui fait sur la peau l'effet d'une râpe, quand il vous lèche; ses griffes qu'il allonge ou qu'il ramène en arrière, pour faire patte de velours.

II. *La chèvre.*

La chèvre est plus grande que la brebis, plus maigre et plus osseuse; son poil est long, mais raide, non pas doux et frisé comme la laine des moutons; elle est brune ou grise, noire ou blanche, parfois tachetée. Sa tête porte deux cornes longues et recourbées en arrière; elle a le nez aplati; la pupille de ses yeux est fendue en travers, ce qui lui donne un regard singulier; une grande touffe de poils sous le menton, lui fait comme une barbe pendante. Les chèvres sont des animaux doux et craintifs, mais indociles et capricieux. Elles rendent toutefois de grands services. Dans les régions montagneuses et arides, où l'herbe ne croît pas assez pour nourrir des bœufs et des vaches, les chèvres savent trouver leur subsistance. On dit avec raison que la chèvre est la vache du pauvre.

SUJETS DE COMPOSITION ¹

a/ Degré supérieur.

1. Un anniversaire. — 2. L'année 1887. — 3. Il n'y a point de sot métier. — 4. Inviter un ami à une course, en lui communiquant le plan de celle-ci.

b/ Degré intermédiaire.

1. Visite à une maison de campagne. — 2. Mon jeu favori. — 3. Les arbres fruitiers.

Ecoles primaires de Lausanne. — Examens de 1888.

COMPTABILITÉ

2^{mes} classes de la ville (12 à 13 ans) et degré supérieur des écoles foraines.

La commune de Lausanne a ouvert un concours pour le pavage, à forfait, de la cour d'un bâtiment d'école. M. Reymond, entrepreneur, qui veut soumissionner ce travail, vous prie d'en établir le prix de revient dans les conditions suivantes :

1^o La cour a 34 m. de long sur 23 m. de large.

2^o Le pavage est fait en pavés neufs de 0,22 m. de côté, posés sur forme (couche) de sable de 0,15 m.

¹ Tous les sujets donnés pour chaque degré sont écrits au tableau noir. Libres de choisir, les élèves sont placés ensuite de façon à éviter les communications.

Détail des prix.

1° Il faut 20 pavés pour faire un mètre carré de surface. — 1000 pavés coûtent, rendus sur place, 255 fr.

2° Aux 0,15 m. d'épaisseur de la forme de sable, il faut ajouter 0,05 m. en plus pour tenir compte des joints et du sablage supérieur. — Le mètre cube de sable coûte, rendu sur chantier, fr. 3,45.

3° Pour préparer l'encaissement, dresser la forme, transporter les terres, il faut 39 journées de manœuvre à fr. 2,80 la journée.

4° La façon du pavage, y compris l'approche des matériaux, le battage à la hie (dame) et toute autre main-d'œuvre, est faite par une équipe composée d'un maître paveur, payé 5 fr. par jour, de 5 paveurs, payés fr. 3,50 par jour et de 6 manœuvres, payés fr. 2,80. Cette équipe fait 100 m² de pavage par jour.

5° L'entrepreneur compte pour frais de barrière, éclairage, location de terrain pour dépôt de matériaux 10 % du prix de la main-d'œuvre. (Nos 3 et 4).

6° Il évalue au 6 % de toutes les dépenses précédentes les frais d'entretien pendant l'année de garantie.

7° Enfin l'entrepreneur veut faire un bénéfice de 5 % sur l'entreprise. —

Réponse : Chiffre de la soumission : fr. 5549,38.

NB. Dans les classes de jeunes filles, où le toisé n'est pas enseigné, on a donné aux élèves la surface de la cour (782 m²) et le volume du sable nécessaire (156,4 m³).

ARITHMÉTIQUE

Oral. — 1. — Une montre avance de 17 minutes en 12 heures. En combien de temps l'aiguille des heures fait-elle le tour de son cadran ?

R. 11 heures 43 minutes.

2. — En combien de temps fait-elle 8 $\frac{1}{2}$ tours.

R. 99 heures, 35 minutes, 30 secondes.

3. — Si elle est mise à l'heure à midi, quelle heure est-il réellement lorsqu'elle marque 3 heures ? 9 heures ? 10 heures ?

R. 2 h. 55 m. ; 8 h. 47 m. 15 s. ; 9 h. 45 m. 50 s.

4. — Quelle fraction du jour est écoulée quand elle a accompli une double course ? — R. $\frac{703}{720}$.

5. — En 2 heures 40 minutes un ouvrier gagne 1 fr. S'il travaille 10 heures par jour que gagne-t-il ? — R. fr. 3,75.

Ecrit. — 1. — Une roue emploie 18 min. 12 sec. pour faire exactement 25 tours. Combien fait-elle de tours en 10 heures ? — R. 824 $\frac{16}{91}$ tours.

2. — Un arc vaut les 0,36 d'une circonférence. Exprimer cette valeur en degrés et en minutes. — R. 129° 36'.

3. — Un navire avait des vivres pour 52 jours ; un ordre qu'il reçoit le force à rester en mer 13 jours de plus. A combien sera réduite la ration journalière fixée à 275 gr. ? — R. kg. 0,220.

4. — En 12 $\frac{1}{2}$ jours 3 ouvriers travaillant 8 $\frac{1}{2}$ heures par jour ont fait 150 dam. d'ouvrage. Combien 5 ouvriers travaillant pendant 9 jours auraient-ils dû employer d'heures par jour pour faire le même ouvrage ? R. 7 h. 5 m.

V A U D

Collèges communaux et Ecoles supérieures.

Aubonne. — L'une des places d'instituteur au collège et à l'école supérieure de cette ville est au concours.

Fonctions: 33 heures de leçons par semaine au maximum. L'enseignement comporte: l'allemand au collège et dans les premières classes de l'école supérieure; le latin dans les volées inférieures de la section classique.

Traitement: 2500 fr. par an pour une nomination définitive; 2300 fr. pour une nomination provisoire.

Le traitement affecté à la place de maître de gymnastique serait ajouté si l'instituteur pouvait se charger de cet enseignement.

Entrée en fonctions le 7 mai 1888. Le directeur du collège donnera les renseignements nécessaires. Adresser les offres à la commission des écoles avant le 10 avril. L'examen aura lieu le 20 avril, à 8 heures.

Ste Croix. — Un concours est ouvert pour la repourvue définitive d'un maître de sciences physiques et naturelles et d'allemand au collège industriel et à l'école supérieure de Ste-Croix.

Obligations: 33 heures de leçons par semaine.

Traitement: 2400 fr.

Entrée en fonctions immédiate.

Adresser les offres de service à la commission des écoles avant le 6 avril. Examen le 7 avril à 10 heures du matin.

Nyon. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un maître d'arithmétique, d'histoire et de géographie au collège classique-industriel et à l'école supérieure de Nyon.

Obligations: 33 heures de leçons par semaine.

Traitement: Fr. 2450 pour toutes choses. Entrée en fonctions le 1^{er} mai 1888. Adresser les offres au Président de la Commission des écoles, avant le 3 avril prochain. Examen le 16 avril, à 9 $\frac{1}{2}$ heures du matin.

Le Chenit. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un nouveau maître au collège industriel mixte du Chenit (paroisse du Sentier et du Brassus).

L'enseignement comprend l'allemand, l'arithmétique, le dessin artistique, l'écriture, le chant et l'instruction civique.

Toutefois, conformément à l'art. 45 du règlement pour les collèges communaux, ces disciplines pourront, cas échéant, être réparties différemment, sur le vœu des intéressés.

Traitement: 2000 fr. par an pour 32 heures de leçons par semaine, au maximum.

Adresser les offres à la Commission des écoles du Chenit avant le 3 mai; examen le 12 mai à 8 heures. Entrée en fonctions immédiate.

Avenches. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un instituteur chargé d'enseigner le français, l'allemand et la religion au collège au collège mixte d'Avenches.

Obligations: 32 heures de leçons par semaine.

Traitement annuel: 2000 fr.

Adresser les offres de service au directeur du collège, avant le 27 avril.

Examen le 5 mai, à 9 heures, au château d'Avenches.

Entrée en fonctions immédiate.

L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE A. GENTON & VIRET

Escaliers du Marché, 20, 21, LAUSANNE.

se charge de tous les genres d'impressions pour les Administrations et le Commerce. Impression de labours, brochures, thèses. — Impressions en couleurs pour Emprunts d'Etat et de Communes, actions, obligations, etc. — Spécialités de caractères pour faire-part et cartes de visites. — Musique. — Grec. — Exécution prompte et correcte. — Prix modérés.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

VIENT DE PARAÎTRE

Guide pratique pour le calcul des volumes, par E. Meyer, professeur à l'école cantonale de Porrentruy. Brochure in-12 avec figures, 60 c.

Vocabulaire français orthographique et grammatical, par F.-L. Pasche. 1^{re} partie, in-12 cart., 80 c.

Guide pratique des travaux manuels, par MM. Dumont et Philippon. Un vol. petit in-4^o, contenant 650 gravures, cart., fr. 2,50.

Cours normal de travail manuel, à l'usage des élèves des écoles normales primaires et des instituteurs, par D. Martin. Un vol. in-12 cart. toile, fr. 2,50.

Principes généraux d'éducation chrétienne, par Adam Vulliet, in-12 broché, fr. 2,50.

Principes de composition et de style, par A. Lanson, profes., in-12 cart. toile, fr. 2,50.

L'année scientifique et industrielle 1887, par Louis Figuier, in-12, fr. 3,50.

La leçon de choses, théorie et pratique, avec un appendice sur la lecture expliquée, par C. Delon, in-12 cart. toile, fr. 3.

Cantates patriotiques GRANDSON et DAVEL

pour chœurs-mixtes, chœurs d'hommes et écoles.

Edon complète 1 fr. — Edon sans accompt 40 c. — Par 20 exemplaires, 30 c.

COLLECTION DE CHŒURS D'HOMMES

Quelques chœurs étant épuisés, elle sera envoyée à MM. les Directeurs au prix réduit de 1 fr. 50. — Avec les deux cantates 2 fr. Envoi à l'examen.

LE CHANTEUR ROMAND

(Quatrième mille.)

[H-349-L]

Nouveau recueil contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles.

Un joli volume élégamment relié, contenant texte et musique des 54 numéros.

Prix 2 fr. — Pour MM. les Instituteurs, Directeurs et membres de Soc. de chant, 1 fr. 50.

Adresser les demandes à l'auteur, H. GIROUD, à Ste-Croix (Vaud).

SOUS PRESSE

Cours élémentaire de langue française

à l'usage des Ecoles primaires,

par B. DUSSAUD.

professeur de pédagogie au Gymnase de Genève,
Inspecteur des Ecoles

Extrait du catalogue de
HENRI MIGNOT, éditeur
Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Ouvrages scolaires :

C.-W. Jeanneret. *Premier exercices de lecture et de récitation*, pour enfants de 6 à 7 ans, 8^{me} édition illustrée, 1 fr.

— *Seconds exercices de lecture*, avec leçons de choses, 10^{me} édition illustrée, fr. 1,20.

— *Premier livre de lecture*, 8^{me} édition illustrée, fr. 1,50.

— *Petit vocabulaire*, avec exercices d'intuition, 7^{me} édition, 70 cent.

— *La patrie*, lectures illustrées pour le degré moyen des écoles primaires, 3^{me} édition, fr. 1,80.

— *Manuel gradué de récitation française*, composé de 5 cinq livrets : Pour enfants de 7 à 8 ans, 6^{me} édition, 50 cent.

Pour enfants de 8 à 9 ans, 7^{me} édition, 40 cent.

Pour enfants de 9 à 10 ans, 6^{me} édition, 50 cent.

Pour enfants de 10 à 11 ans, 3^{me} édition, 50 cent.

Pour enfants de 11 à 12 ans, 5^{me} édition, 50 cent.

A. Gilliéron. *Précis d'arithmétique*, 60 cent.

— *Premiers éléments de géométrie*, et de toisé, 5^{me} édition, 60 cent.

— *Notions élémentaires de cosmographie*, 4^{me} édition, 50 cent.

— *Exercices et problèmes d'arithmétique*, 1^{re} série, fr. 1,50.

J. Duperrex. *Histoire ancienne*, fr. 2,25.

— *Histoire du moyen âge*, fr. 2.

— *Histoire moderne*, fr. 3.

A. Daguet. *Abrégé de l'histoire de la Suisse*, 9^{me} édition, fr. 1.

A. Montandon. *Manuel d'histoire biblique*, 3^{me} édition, fr. 1.

F. Maillard. *Recueil de problèmes d'arithmétique*, 12^{me} édition fr. 1,25.

— *Première grammaire pour les jeunes enfants*, 2^{me} édition, 60 cent.

— *Le livre du citoyen*, manuel d'instruction civique, 8^{me} édition, revue avec soin et conforme à la constitution de 1885, 50 cent.

G. Issleib. *Nouvel atlas géographique moderne*, fr. 2,25.

C. Mignot. *Exercices de style et de composition*, 3^{me} édition, fr. 2,25.

— *Traité sur la tenue des livres*, 2^{me} édition, fr. 3.

F.-L. Pasche. *Problèmes élémentaires de géométrie*, 2^{me} édition, fr. 1,50. Réponses, 50 cent.

F. Godet. *Géographie du premier âge*, 10^{me} édition, 40 cent.

P. Vaucher. *Esquisses d'histoire suisse*, fr. 3.

L. Favre. *Manuel d'économie domestique*, fr. 1,50.

B. Pautex. *Recueil de mots français par ordre de matières*, fr. 1.

— *Recueil de mots à l'usage des commençants*, 25 cent.

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats; albums et papiers à dessin; matériel complet pour le dessin industriel et artistique; boîtes de mathématiques; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes; encres et encriers. Tableaux noirs et bouliers; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registres pour absences.

Toile américaine remplaçant le tableau noir. Tableaux de différentes grandeurs. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs.**

Fournitures de bureau.

Registres, onglets; presses à copier; papiers à lettre et enveloppes. Portefeuilles; échéanciers; serviettes d'avocats. Maroquinerie; agendas et calendriers; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres.

PAPETERIE PENEVEYRE & C^{ie}
Palud 22, maison Chantrens, LAUSANNE.

XXIV^e ANNÉE

N° 8.



LAUSANNE

15 Avril 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.
Pour l'Etranger 6 fr. ,

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. F. Roulin, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

- A. M. Daguet, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. Roulin, à Lausanne, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. Beausire, à Lausanne, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. L. Beausire, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. Roux, Colomb, Hermenjat et Trolliet. — NEUCHÂTEL : MM. Villommet, Miéville et Latour. — GENÈVE : MM. Charrey et Thorens. — JURA BERNOIS : MM. Mercerat, Péquegnal et Breuleux. — FRIBOURG : M. Ducotterd. — VALAIS : M. Bruttin. — SUISSE ALLEMANDE : M. Gunzinger.

Comité directeur : MM. L. Roux, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — L. Gagnaux, contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — A. Gaud, instituteur à Lausanne, secrétaire. — L. Beausire, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — L. Pelet, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. Roulin, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — Dyrroz, directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — Grasset, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE A. GENTON ET VIRET

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

Les abonnés de l'étranger qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1888, sont instamment priés de l'acquitter **sans retard**, s'ils ne veulent pas éprouver de suspension dans l'envoi du journal.

Adresser un mandat-postal de 6 fr. à **M. L^s Beausire, gérant de l'Éducateur, à Lausanne** (Suisse).

Caissede secours. Reçu avec remerciements, 1 fr. de M. Matthey, Neuchâtel; 2 fr. d'un généreux anonyme, instituteur vaudois.

Le Chenit. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un nouveau maître au collège industriel mixte du Chenit (paroisse du Sentier et du Brassus).

L'enseignement comprend l'allemand, l'arithmétique, le dessin artistique, l'écriture, le chant et l'instruction civique.

Toutefois, conformément à l'art. 45 du règlement pour les collèges communaux, ces disciplines pourront, cas échéant, être réparties différemment, sur le vœu des intéressés.

Traitement: 2000 fr. par an pour 32 heures de leçons par semaine, au maximum.

Adresser les offres à la Commission des écoles du Chenit avant le 3 mai; examen le 12 mai à 8 heures. *Entrée en fonctions immédiate.*

Avenches. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un instituteur chargé d'enseigner le français, l'allemand et la religion au collège au collège mixte d'Avenches.

Obligations: 32 heures de leçons par semaine.

Traitement annuel: 2000 fr.

Adresser les offres de service au directeur du collège, avant le 27 avril.

Examen le 5 mai, à 9 heures, au château d'Avenches.

Entrée en fonctions immédiate.

Cantates patriotiques GRANDSON et DAVEL

pour chœurs-mixtes, chœurs d'hommes et écoles.

Ed^{on} complète 1 fr. — Ed^{on} sans accom^t 40 c. — Par 20 exemplaires, 30 c.

COLLECTION DE CHŒURS D'HOMMES

Quelques chœurs étant épuisés, elle sera envoyée à MM. les Directeurs au prix réduit de 1 fr. 50. — Avec les deux cantates 2 fr. Envoi à l'examen.

LE CHANTEUR ROMAND

(Quatrième mille.)

[H-349-L]

Nouveau recueil contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles.

Un joli volume élégamment relié, contenant texte et musique des 54 numéros.

Prix 2 fr. — Pour MM. les Instituteurs, Directeurs et membres de Soc. de chant, 1 fr. 50.

Adresser les demandes à l'auteur, H. GIROUD, à Ste-Croix (Vaud).

PAPETERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUE

F. Gaillard-Pousaz, Martheray 5 B, Lausanne.

(Détail et demi-gros.)

Cahiers ord. 10 feuilles, fr. 6,25 le $\frac{1}{2}$, 8 feuilles, fr. 5,50. — Cahiers divers, toutes rég. dès 10 c., cart. ou non. — Tous les cahiers de la méthode romande. — Albums divers pour dessin, dès 20 c. — Papier à dessin, — buvard, — écolier réglé ou non, — Ardoises, touchés, craie blanche, ronde ou carrée. — **Crayons des écoles (Faber), fabrique spéciale, 10 c. (rabais 25 $\frac{1}{2}$ au demi-gros).** — Crayons divers, dès 5 c., Faber ou autres. — Encriers de 10 c à 2 fr. — Encres diverses, le flacon dès 25 c. — Règle (carré) graduée de 30 cm. 15 c. — Plumes d'acier div., dès 90 c. la grosse. — **Encriers** pour bancs d'école, 30 c. — **Porte-plumes**, dès 5 c.; la douz. dès 50 c. — **Equerres et tés**, dès 15 c. — **Etuis et boîtes à plumes**, 10 et 15 c. — **Gommes** dès 5 c. — **Règles et carrés**, dès 5 c., etc., etc. — **Compas** pour tableau noir, dès fr. 1,20 — **Compas** divers, avec boîte, dès fr. 1,10. — **Boîtes de Mathématiques, fabrique spéc. nouv.** 10 fr. — Modèles de dessin. — Couleurs pour lavis, grand choix, 10 c. pièce. — Tous les ouvrages scolaires, tous les almanachs et agendas, toutes les nouveautés de l'année annoncées par les journaux. — Album de poésie. — Buvards. — Sacs d'écoliers.

GAZIER, le meilleur de tous les dictionnaires. Prix fr. 2,60. — **Encyclopédie des ouvrages de dames**, par M^{me} de Dillmont, volume richement relié; dessins très nombreux, in-8°, fr. 3,75.

Demandes par carte-correspondance. Les ordres seront promptement exécutés.

VAUD

Concours primaires.

RÉGENTES

Vevey.	Degré inférieur; fr. 1600. — Examen le 1 ^{er} mai, à 8 $\frac{1}{2}$ heures.
Rivaz.	2 ^{me} classe mixte; fr. 800. — Examen le 3 mai, à 8 $\frac{1}{2}$ heures.
Nyon.	Classe de filles; fr. 1100. — Examen le 5 mai, à 7 heures.
Bex.	Degré inférieur; fr. 1100. — Examen le 7 mai, à 9 heures.
Bex.	Degré inférieur; fr. 1100. — Examen le 7 mai, à 9 heures.
Vallorbes.	2 ^{me} classe filles; fr. 920. — Examen le 4 mai, à 8 heures.
Clarens.	4 ^{me} classe mixte; fr. 1000. — Examen le 14 mai, à 7 heures.
Moudon.	Discipline; fr. 500 et entretien. — Examen le 8 mai, à 8 heures.
Cheseaux.	2 ^{me} classe mixte; fr. 700. — Examen le 12 mai, à 9 heures.
Lucens.	3 ^{me} classe mixte; fr. 900. — Examen le 15 mai, à 8 heures.
Ropraz.	Classe mixte; fr. 900. — Examen le 16 mai, à 8 heures.
Montreux.	2 ^{me} classe mixte des <i>Planches</i> ; fr. 900. — Examen le 17 mai, à 7 heures.
Montreux.	2 ^{me} classe mixte de <i>Collonge</i> ; fr. 900. — Examen le 17 mai, à 7 heures.
Yens.	2 ^{me} classe mixte; fr. 900. — Examen le 18 mai, à 8 heures.

RÉGENTS

Corseaux.	Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 2 mai, à 9 heures.
Gressy.	Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 3 mai, à 8 heures.
Chanéaz.	Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 4 mai, à 8 heures.
Orient-de-l'Orbe.	1 ^{re} classe mixte; fr. 1500. — Examen le 7 mai, à 8 heures.
Brassus.	1 ^{re} classe mixte; fr. 1500. — Examen le 7 mai, à 8 heures.
Brassus.	2 ^{me} classe mixte; fr. 1450. — Examen le 7 mai, à 8 heures.
Lovattens.	Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 8 mai, à 8 heures.
Marnand.	Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 9 mai, à 8 heures.
Charnex.	Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 11 mai, à 8 heures.
Villars-Burquin.	Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 14 mai, à 8 heures.
Peyres-et-Possens.	Classe mixte; fr. 1000. — Examen le 11 mai, à 8 heures.
Ormont-dessous.	Classe mixte de la Comballaz; fr. 1400. — Examen le 16 mai, à 9 heures.